ÉDITORIAL

PAR PASCAL AUBERT

Grey's Anatomy…

Le diable, on le sait, se niche dans les détails. C'est donc au stade de sa mise en œuvre que tous les acteurs concernés — professionnels de santé, élus locaux, malades — jaugeront la réforme hospitalière proposée récemment par le rapport Larcher et dont le président de la République s'est engagé hier à reprendre « la plupart des propositions ». Rien n'est dit encore sur celles qui seraient, si nécessaire, laissées de côté ; l'Élysée et le gouvernement se gardant visiblement une marge de manœuvre pour identifier d'éventuels points de blocage et écarter le risque de crispation. À ce stade donc, hormis quelques mises en garde isolées, la route est droite et la pente est faible. La nécessité de rationaliser l'offre de soins hospitaliers tout en préservant le service rendu aux malades n'est guère contestée. Mais le parcours pourrait devenir rapidement accidenté, faute d'entente sur la méthode et les modalités. Et ce ne sera pas le plus facile, car les sources de malentendus sont multiples. Ainsi, le rejet de toute approche coercitive inscrit dans le rapport Larcher est largement apprécié. Mais de nombreuses zones d'ombre vont devoir être éclaircies. Qu'adviendra-t-il par exemple des établissements hospitaliers qui choisiront de ne pas gober l'appât financier et refuseront de s'inscrire dans le processus volontaire de regroupements locaux ? Livrés à eux-mêmes, tomberont-ils dans une quatrième dimension hospitalière ? Comment, à terme, empêcher que la réforme se solde par des fermetures ? La gouvernance est un autre chapitre sensible. Convaincre les maires de relâcher leur emprise sur l'hôpital de leur ville et d'en confier les clés à un directeur seul maître à bord ne s'annonce pas gagné d'avance. On peut imaginer que les élus étudieront très attentivement les modifications proposées et que leur accord ne sera pas une simple formalité. Le principal atout de ce projet de réforme hospitalière est que la nécessité du changement est largement admise. L'effet « Grey's Anatomy » sans doute ! C'est sans doute pour cette raison qu'il a échappé au tir de barrage réservé aux autres chantiers de réforme. Mais l'importance et la multiplicité des enjeux en cause dans cette réforme posent à ceux qui la portent une exigence de pédagogie sans laquelle rien ne pourra se faire.

paubert@latribune.fr

La Tribune

Édité par : La Tribune SAS
51, rue Vivienne - 75095 Paris Cedex 02
Standard : 01 44 82 16 16
Adresse Internet : http://www.latribune.fr
Président, Directeur de la publication : **Alain Weill**.
Directrice générale : **Valérie Decamp**.

Directeur des rédactions : **Erik Izraelewicz.** Directeur adjoint : **Pascal Aubert**. Rédaction en chef centrale : **Philippe Mabille** (Économie, Tribunes) ; **Olivier Provost** (La Tribune.fr) ; **Bruno Segré** (Marchés & Finance). Rédacteurs en chef : **Jean-Louis Alcaïde** (PME-Régions) ; **Anne Debray** (Édition) ; **Patrick de Jacquelot** (La Tribune.fr) ; **Dominique Mariette** (Marchés & Finance) ; **Franck Pauly** (Vos finances) ; **Jérôme Stern** (Hors-Séries, Mensuels) ; **Daniel Vigneron** (Économie, International). Adjoints : **Akram Belkaïd** (Économie, International) ; **Éric Benhamou** (Forum) ; **Pascale Besses-Boumard** (Valeurs) ; **Jean-Pierre Bourcier** (Art de vivre) ; **Michel Cabirol** (Entreprises) ; **Pierre Kupferman** (Enquêtes) ; **Delphine Girard** (Économie France) ; **Christophe Bazire, Jean-Pierre Geoffroy, Patricia Jézéquel, Nicolas Oudin** (Édition) ; **Jean-Baptiste Jacquin** (Entreprises) ; **Christophe Tricaud** (Les Places) ; **Nicole Triouleyre** (La Tribune.fr).
Responsables Diffusion : **Anne Versieux** et **Agnès Voisin** (01 40 13 18 47). Directrice de la communication : **Sandra Tricot** (01 44 88 47 90). Multimédia : **Arnaud Chebassier.**
Publicité : La Tribune Régie, Directrice publicité commerciale : **Nathalie Catholand.** Directeur publicité financière : **Pierre Gisclard**. Publicité internationale : **Marie-Céline Chaumont**. Directeur publicité latribune.fr : **Thomas Defossez**.

Impression : CIPP, 72-74, rue Ambroise-Croizat, 93200 Saint-Denis ; Méditerranée-Offset-Presse, Vitrolles ; Rhône Offset-Presse, Irigny ; Imprimerie Midifax, Toulouse ; Loirefax, Saint-Herblain.

Service abonnement
Numéro vert : 0 800 13 23 33 (appel gratuit)
Fax abonnement : 01 44 82 17 92
Abonnement 1 an (France métr.) : 395 € TTC

USA : USPS #017531.
Periodical postage paid at Champlain N.Y. and additional mailing offices.
For details call IMS at 1 (800) 428 3003
Distribué par les NMPP. Commission paritaire : 0909C85607 ISSN 0989-1922
Modification de service : (uniquement pour réseau de vente NMPP)
Téléphone vert : 0 800 47 10 09

IMPRIMÉ EN FRANCE
PRINTED IN FRANCE

2006

Reproduction intégrale ou partielle interdite sans l'accord de l'éditeur - Art. L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle

La Tribune
est une publication de La Tribune Holding
Principal associé : News Participations
Président : Alain Weill
Directeurs généraux : Marc Laufer, Valérie Decamp

LE POINT DE VUE DE… JEAN-MARC SCHLENKER (*)

Attractivité de la recherche : la question clé des salaires

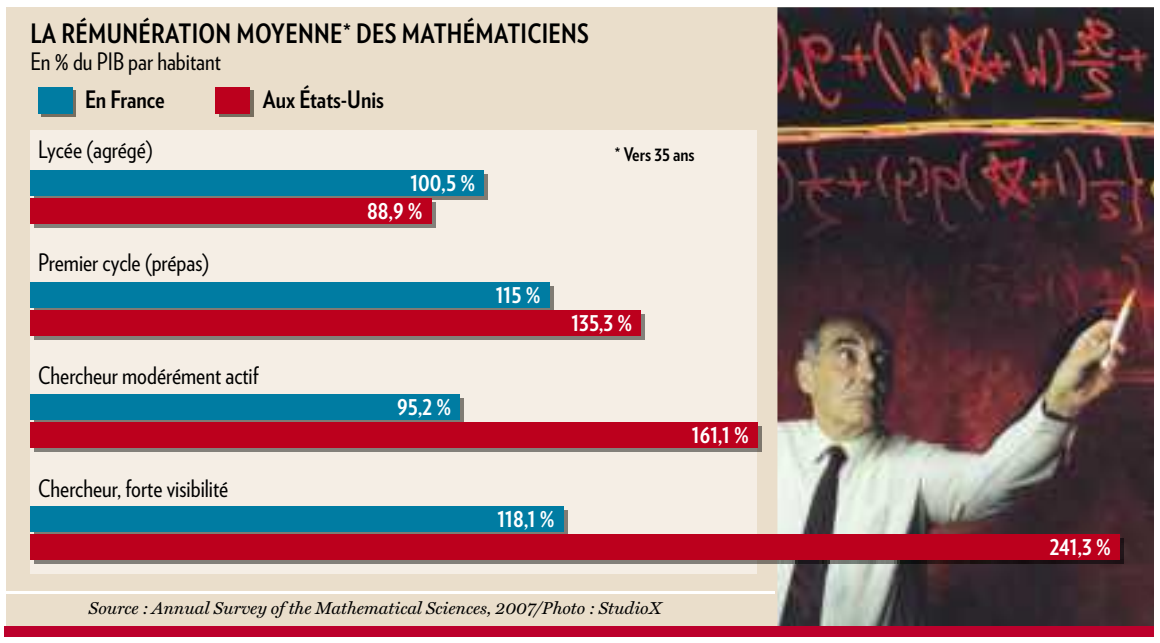

Source : Annual Survey of the Mathematical Sciences, 2007/Photo : StudioX

Pour remplir leur rôle clé dans la société et dans l'économie, les métiers de la recherche doivent être assez attractifs pour drainer une partie des meilleurs étudiants et attirer ou maintenir en France les chercheurs les plus créatifs. On peut trouver sur ce point des indications contradictoires : nombre d'anecdotes font état d'excellents chercheurs exilés pour des raisons matérielles, alors que certains voient dans la proportion relativement forte de candidats étrangers recrutés la preuve de l'attractivité de la recherche française. Pour résoudre ce paradoxe, on peut comparer les revenus des universitaires français avec ceux d'autres pays, par exemple des États-Unis, principal attireur de cerveaux.

> **“UN ÉTUDIANT BRILLANT N'A AUCUN INTÉRÊT MATÉRIEL À CHOISIR LA RECHERCHE. SES REVENUS RESTERONT LONGTEMPS MÉDIOCRES COMPARÉS À CEUX GARANTIS PAR LA VOIE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.”**

Si les rémunérations sont assez uniformes en France, elles sont beaucoup plus hétérogènes aux États-Unis ; ce phénomène est illustré par les salaires des mathématiciens, pour lesquels des chiffres fiables sont disponibles (1). Comparons les rémunérations (indicatives) vers l'âge de 35 ans pour différents profils. Alors que les rémunérations françaises sont supérieures pour les enseignants du secondaire (agrégés) et comparables pour les enseignants de premier cycle non chercheurs, elles sont inférieures pour les enseignants ayant une activité de recherche modérée, et très inférieures pour les chercheurs actifs (pour les États-Unis, on considère ceux en poste dans l'une des cinquante universités les plus connues ; les salaires des « stars » sont très largement supérieurs).

Ces comparaisons indicatives suggèrent au moins deux remarques. D'une part, c'est moins le niveau général des salaires qui diffère que la différenciation en fonction de l'activité. D'autre part, le système français ne valorise pas la recherche, en particulier pour les jeunes chercheurs, les plus mobiles. Le problème d'attractivité est en fait double : vis-à-vis de l'étranger, mais aussi – surtout – vis-à-vis d'autres secteurs d'activité du secteur privé ou public. Un étudiant brillant n'a aucun intérêt matériel à choisir la recherche : il devra travailler dur pour faire ses preuves pendant ses années (mal payées) de thèse puis de post-doctorat avant de pouvoir espérer trouver un poste. Ensuite, même dans le cas le plus optimiste, ses revenus resteront longtemps médiocres comparés à ceux garantis par la voie sans risque de l'enseignement secondaire, et très inférieurs à ceux qu'il obtiendrait dans le secteur privé ou dans l'administration (par exemple, dans un grand corps de l'État s'il est normalien).

Compensations coûteuses. La France a néanmoins un facteur d'attractivité : de nombreux postes de chercheur sans tâche d'enseignement. Les charges d'enseignement des universitaires ayant une activité de recherche limitée sont aussi comparativement faibles en France. Nous sommes donc attractifs pour des chercheurs étrangers actifs, mais pas suffisamment pour avoir accès dans d'autres pays aux postes les plus recherchés.

Ces compensations au faible niveau des rémunérations ont l'inconvénient d'être coûteuses, car elles mènent à une démultiplication des postes : des chercheurs (généralement actifs) sans charge d'enseignement coexistent avec des enseignants-chercheurs faisant souvent assez peu de recherche à forte visibilité. L'enseignement supérieur en est dégradé (c'est la recherche de haut niveau qui assure sa qualité) et on peut noter d'autres effets pervers, comme une nette dévalorisation de l'enseignement auprès des enseignants-chercheurs (activité stigmatisante, puisque les chercheurs dynamiques en sont déchargés).

« Marché aux talents ». À long terme on peut imaginer voir émerger en France un « marché aux talents » qui récompense véritablement les qualités des chercheurs. En attendant, divers dispositifs permettraient de corriger la situation actuelle. Des primes – comme il en existe dans une grande partie de la fonction publique – pourraient compléter les rémunérations des enseignants-chercheurs actifs, sur le modèle de la prime d'encadrement doctoral et de recherche actuelle, rénovée et amplifiée.

Approcher des standards internationaux les rémunérations des quelques milliers de chercheurs à bonne visibilité internationale aurait un coût limité, voire nul si cela permettait d'orienter vers l'enseignement supérieur une partie des chercheurs actuellement non enseignants et améliorer ainsi l'efficacité de notre système de recherche. Laisser nos meilleurs chercheurs aller chercher ailleurs de meilleures rémunérations pourrait au contraire être, à long terme, très dommageable. ■

(*) Mathématicien, professeur à l'université Toulouse III (http://jmschlenker.googlepages.com).
(1) Voir « 2007 Annual Survey of the Mathematical Sciences, first report, part II », Notices Amer. Math. Soc. 54 (2008) : 3, 387393.